



Assemblée générale

Distr. générale
15 décembre 2003
Français
Original: espagnol

Cinquante-huitième session

Point 93 d) de l'ordre du jour

Développement durable et coopération économique internationale : mise en oeuvre de la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et application de la Stratégie internationale de développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement

Rapport de la Deuxième Commission*

Rapporteur : M. José Alberto **Briz Gutiérrez** (Guatemala)

1. La Deuxième Commission a tenu un débat de fond sur le point 93 d) de l'ordre du jour (voir A/58/483, par. 2).
2. Aucun projet de résolution n'a été présenté au titre de ce point.
3. À sa 38e séance, le 12 décembre, la Commission a décidé, sur la proposition du Président, de recommander à l'Assemblée générale de prendre note du rapport présenté au titre de ce point (A/58/327) (voir par. 4).

* Le rapport de la Commission sur ce point sera publié en cinq parties, sous la cote A/58/483 et Add.1 à 4.



Recommandation de la Deuxième Commission

4. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

Rapport du Secrétaire général sur la réalisation des grands objectifs de développement adoptés par les Nations Unies dans les années 90 : progrès, difficultés et contraintes

L'Assemblée générale prend note du rapport du Secrétaire général sur la réalisation des grands objectifs de développement adoptés par les Nations Unies dans les années 90 : progrès, difficultés et contraintes¹.

¹ A/58/327.